

Droits Humains de Hautes Luttes



DOSSIER DE PRESSE

Résumé synthétique

Dixième édition du cycle d'activités "7/24:30!"

Thème 2017

Mobilisations citoyennes et mouvements sociaux

Du 6 au 8 octobre 2017:

focus sur la radicalité dans la mobilisation pour les droits humains

Titre

Droits Humains, De Hautes Luttes

Le temps de la radicalité

Objectif

Réflexions et actions autour des initiatives solidaires et des résistances citoyennes pour pallier ou s'opposer à des mesures ou pratique socialement injustes ou discriminantes. Les questions des moyens d'actions (les outils juridiques, la désobéissance civile, les manifestations, les grèves...), de la criminalisation des mouvements sociaux et de la possibilité de l'expression d'une parole politique radicale concernant les droits fondamentaux seront aussi abordées.

Localisation des activités

Durant toute l'année dans diverses communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Les 6, 7 et 8 octobre 2017 au Centre culturel Jacques Franck

Activités

Formations, débats, ateliers, expositions, théâtre, concerts, conférences, projection de films...

Supports d'information sur les activités

Un site dédié : www.liguedh.be/72430

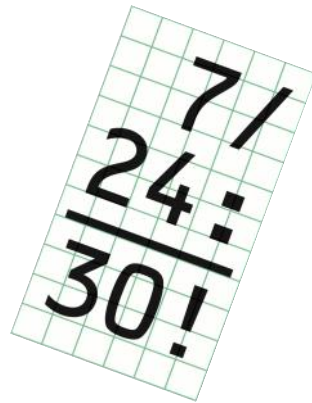
Une Communauté Facebook : « Des droits qui craquent »

Un hashtag : #dehautesluttes

Un programme papier publié à l'occasion des trois journées au CCJF

Des flyers diffusés à l'occasion de certaines activités

Informations générales sur



A tilted grid containing the mathematical expression $7! / 24! = 30!$. The expression is written in a large, bold, black font. The grid is light green and tilted at an angle.

"7/24:30!", ça veut dire quoi ?

7j/7, 24h/24: 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'Homme dans votre quotidien!

"7/24:30", c'est quoi?

Tous les ans depuis 2007, à travers plusieurs jours de débats, de projections, d'expositions, de performances artistiques, de mises en situation..., "7/24:30!" propose à chacun-e de s'approprier davantage ses droits et de devenir acteur/trice de sa citoyenneté.

"7/24:30!", ça s'adresse à qui ?

Ce cycle d'activités ne souhaite pas se limiter en des moments de rencontre entre militants spécialistes de la question. Chaque citoyen-ne pourra trouver son bonheur dans la panoplie d'activités qui lui est proposée tout au long de l'année, dans diverses communes de Bruxelles et de Wallonie: formations, débats, expos, rencontres, théâtre, cinéma...

"7/24:30!", ça sert à quoi?

L'objectif est d'ouvrir un espace de discussion en prenant au sérieux les questions, interrogations et craintes de tout un chacun et en mettant en lumière la dimension complexe des questions liées à diverses thématiques relatives au respect des droits humains.

"7/24:30!" version 2.0

Pour sa dixième édition, « 7/24 :30 ! » continue sa nouvelle formule inaugurée en 2012. Plutôt que de concentrer toutes ses activités dans un lieu unique durant un laps de temps relativement court, le cycle développe son fil vert thématique durant toute l'année afin de multiplier les possibilités de rencontrer le grand public. Ces activités, qui se répondent et se complètent, sont labellisées «*De hautes luttes* ».

Les trois grandes journées et soirées de réflexion, de débat et de fêtes seront organisées en octobre au Centre culturel Jacques Franck constituent néanmoins le moment fort de cette édition qui permettra une approche générale de cette thématique aussi vaste que passionnante.

"7/24:30!", c'est quoi le programme?

Le programme et les informations, mise à jour régulièrement, sont disponibles sur

www.liguedh.be/72430

[@liguedhbe](https://twitter.com/liguedhbe)

[#droitsquicraquent](https://twitter.com/#droitsquicraquent) [#dehautesluttes](https://twitter.com/#dehautesluttes)

Et "De Hautes Luttes ", ça parle de quoi?

...

Droits Humains
de Hautes Luttes



Luttes sociales et mouvements citoyens :

le temps de la radicalité

Pierre-Arnaud Perrouty, Secrétaire général de la Ligue des droits de l'Homme

On sait que les droits ne sont jamais donnés, qu'ils doivent être conquis. Qu'ils soient le produit de petites victoires ou de grandes révolutions, les droits fondamentaux demeurent fragiles. Les inscrire dans une déclaration universelle, des conventions internationales ou des constitutions ne les rend pas intangibles : ils restent tributaires d'un rapport de force politique, lui-même changeant par nature. Défendre ces droits, les faire progresser, relève d'une lutte sociale permanente qui s'inscrit nécessairement dans le contexte du temps présent.

En ce début de siècle, le contexte social est particulièrement lourd. On assiste à une conjonction de crises a priori distinctes auxquelles les responsables politiques sont incapables d'apporter un début de solution durable : les attentats terroristes et la crise migratoire, d'une part, la crise économique et financière et la crise environnementale, d'autre part. Là où les premières conduisent à restreindre les libertés civiles et politiques, les secondes érodent les droits économiques, sociaux et culturels. Le caractère simultané de ces crises génère des peurs, des tensions multiples et creuse le sillon de partis populistes ou d'extrême droite, toujours prompts à désigner des boucs émissaires commodes et à proposer des solutions simplistes.

Criminalisation des précaires...

On pourrait se reconforter en se disant que ces périodes de crises sont également des moments d'où émergent des contestations plus radicales, des remises en question et des propositions alternatives qui ne se contentent pas d'aménager le présent mais imaginent le futur. Or, ce sont aussi des moments où les gouvernements successifs, soucieux de préserver un semblant d'ordre, tendent à réprimer et à criminaliser. Les migrants ? Ils ne sont plus considérés comme des gens à *qui* accorder une protection mais comme des gens *dont* il faut se protéger. D'où l'intérêt d'entretenir l'amalgame entre migrants, criminels et terroristes. Les chômeurs ? Des profiteurs et des fraudeurs qu'il faut contrôler et éventuellement sanctionner pour ne pas avoir trouvé un emploi - qui du reste n'existe pas - et contre qui on peut organiser la délation. Les mendiants ? Des gêneurs qui font tache dans les artères commerçantes et qu'on peut écarter des centres-villes à coup d'arrêtés communaux qui répriment la mendicité. Les faucheurs de champs d'OGM ? Des délinquants qu'il vaut mieux poursuivre en justice plutôt qu'ouvrir un vrai débat de santé publique. La liste est longue.

... et des mouvements sociaux

Cette criminalisation se double d'un dispositif beaucoup plus large de surveillance et de contrôle (militaires dans la rue, caméras, collectes de données multiples et prélèvements d'ADN, surveillance et interceptions électroniques, etc.) qui a pour effet de restreindre l'espace politique et citoyen de contestation et de pousser dans l'illégalité ceux qui ne rentrent pas dans le moule. Les exemples les plus marquants sont peut-être à trouver dans les excès d'une lutte contre le terrorisme qui a tendance à qualifier un peu trop rapidement de « terroristes » des personnes ou des mouvements qui remettent en cause le système.

Deux affaires illustrent bien ce phénomène. D'une part, l'affaire Bahar Kimyongür, du nom de ce militant belge originaire de Turquie, qui a été poursuivi en Belgique sur base de la législation anti-terroriste au motif qu'il avait traduit en 2004 des communiqués du DHKP-C, mouvement marxiste turc classé sur la liste des organisations terroristes par l'Union européenne. En 2009, au terme d'une saga judiciaire qui aura nécessité pas moins deux arrêts de cassation, il a été définitivement acquitté des accusations d'appartenance à une organisation terroriste, la Cour d'appel de Bruxelles estimant que ses actes relevaient de la liberté d'expression. Une autre affaire, en France cette fois, a trouvé un dénouement similaire. Le 10 janvier 2017, la Cour de cassation a écarté la qualification terroriste dans le cadre des poursuites contre les membres du groupe de Tarnac. Ce groupe, nommé en référence au village où s'étaient installés Julien Coupat et d'autres jeunes altermondialistes, était

soupçonné d'être responsable de sabotages de lignes de train en octobre 2008. Plus tôt dans l'année, le parquet de Paris avait ouvert une enquête sur *une « structure clandestine anarcho-autonome entretenant des relations conspiratives avec des militants de la même idéologie implantés à l'étranger et projetant de commettre des actions violentes »*. Au terme d'une enquête qui a connu de multiples rebondissements, le parquet avait requis une inculpation pour terrorisme, principalement sur base d'un livre paru en 2007 et attribué à Julien Coupat, *L'Insurrection qui vient*, qui ne laisserait, selon le parquet, « *aucun doute quant à la finalité de renverser par la violence l'État et détruire la société occidentale actuelle* ». Ce livre constituait le seul élément matériel pour qualifier les faits de terrorisme. Dans un désaveu cinglant du parquet, l'avocat général près la Cour de cassation a estimé qu'il ne lui paraissait « *pas possible d'affirmer que l'existence de l'entreprise terroriste serait caractérisée uniquement par l'adhésion proclamée à une littérature révolutionnaire. Cela reviendrait, peu ou prou, à réduire l'entreprise à l'expression d'une conviction.* »

Résister à la violence invisible

Au-delà de ces cas emblématiques, c'est tout le mouvement social qui s'en trouve fragilisé. Que des travailleurs se mettent en grève, installent des piquets ou séquestrent un patron et c'est toute la rhétorique de la violence qui se déploie contre eux, mettant de côté la violence des licenciements, des plans sociaux et des délocalisations. Lors d'un débat à l'Assemblée nationale en 1906, année de grandes grèves en France, Jean Jaurès résumait déjà parfaitement la situation: « *[Ce que les classes dirigeantes] entendent par la répression de la violence, c'est la répression (...) de tous les excès de la force ouvrière ; c'est aussi, sous prétexte d'en réprimer les écarts, de réprimer la force ouvrière elle-même et laisser le champ libre à la seule violence patronale* ». Il ajoutait encore que la violence est « *grossière, palpable, saisissable chez les ouvriers : un geste de menace, il est vu, il est retenu. Une démarche d'intimidation est saisie, constatée, traînée devant les juges. (...) Le patronat n'a pas besoin, lui, pour exercer une action violente, de gestes désordonnés et de paroles tumultueuses ! Quelques hommes se rassemblent, à huit clos, dans la sécurité, dans l'intimité d'un conseil d'administration, et à quelques-uns, sans violence, sans gestes désordonnés, sans éclat de voix, (...) ils décident que le salaire raisonnable sera refusé aux ouvriers (...). Ainsi, tandis que l'acte de violence de l'ouvrier apparaît toujours (...), la responsabilité profonde et meurtrière des grands patrons, des grands capitalistes, elle se dérobe, elle s'évanouit dans une sorte d'obscurité*».

Confrontés à une rhétorique de la violence à double standard, à un rétrécissement de l'espace de contestation et à une surenchère sécuritaire, les mouvements sociaux sont amenés à se transformer et à se radicaliser. Pour des organisations comme la Ligue des droits de l'Homme, force est de constater qu'il est de plus en plus difficile de faire entendre une voix discordante quand le parlement est ramené à une simple chambre d'entérinement de projets du gouvernement, souvent pris dans l'urgence et sous le coup de l'émotion. Et si les recours judiciaires contre des lois liberticides permettent parfois d'en rogner les aspects les plus outranciers, ils sont insuffisants pour garantir le respect des droits humains. Dans le sillage des mouvements citoyens qui se créent sans plus attendre que la solution vienne du monde politique, le climat ambiant nous contraint à forger de nouvelles alliances et à repenser nos modes d'action. Par les temps qui courent, exiger le respect de ce qui devrait constituer la boussole de l'action publique, à savoir le respect des droits fondamentaux, devient une sorte de radicalité face au rouleau compresseur de l'Etat sécuritaire. Reste à se donner les moyens d'atteindre cet objectif.

7/24:30! - Le projet

La LDH souhaite jouer le rôle de phare, de balise et de poil à gratter. *Phare* pour éclairer – et prévenir – sur les enjeux fondamentaux, à l’heure de la société de l’information, la protection de la vie privée. *Balise* pour rappeler que les bouleversements contemporains ne légitiment en aucun cas une remise en question des valeurs de la DUDH. *Poil à gratter* pour remettre dans le débat public des valeurs actuellement compromises. Dans cette perspective, la LDH identifie des enjeux essentiels à moyen ou long terme qui orientent ses activités. Cette année, ce sont les enjeux démocratiques fondamentaux de la contestation sociale et citoyenne que la LDH a choisi comme fil vert de ses réflexions et activités.

7/24:30! - Les objectifs

A travers une série d’événements qui se dérouleront dans diverses communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et qui culmineront en octobre lors de trois journées au Centre culturel Jacques Franck, la LDH souhaite, d’une part, sensibiliser le grand public à l’importance, en démocratie, de l’initiative citoyenne comme témoignage de solidarité ou pour pallier ou s’opposer à des politiques ou des pratiques socialement injustes ou discriminantes et, d’autres part, permettre à chaque personne de redevenir acteur/-trice politique de ses droits. Les questions des moyens d’actions (les outils juridiques, la désobéissance civile, les manifestations, les grèves...), de la criminalisation des mouvements sociaux et de la possibilité de l’expression d’une parole politique radicale concernant les droits fondamentaux seront également abordées.

7/24:30! – Les publics

Le public cible de la Ligue des droits de l’Homme est varié : tout citoyen, jeune ou adulte, qui désire s’informer et développer des attitudes responsables pour protéger sa vie privée et ses données personnelles. Certaines activités s’adressent parfois cependant plus particulièrement, mais de manière non exclusive, à des catégories sociales ou professionnelles (journalistes, travailleurs sociaux, avocats, chômeurs...) pour qui la thématique abordée constitue un enjeu spécifique.

7/24:30! – Les moyens d'action

La dimension multiforme du projet se retrouve dans le choix initial des types d’activités proposées: expositions, projections, conférences, débats, journées d’étude, happenings, performances et des rencontres avec les citoyens intéressés par la thématique.

7/24 :30 ! – L’agenda des activités

Un agenda en ligne est régulièrement mis à jour sur www.liguedh.be/72430, le site dédié aux cycles d’activités organisés à l’occasion de « 7/24:30! ». Ce programme est également répercuté sur les pages Facebook de la LDH, incluant un site spécifiquement dédié aux activités de l’année thématique : « De Hautes Luttes », ainsi que sur Twitter #droitsquicraquent et #dehautesluttes

PROGRAMME

Droits Humains
de Hautes Luttes



Programme et tarifs*

**prix plein/allocs. Sociaux, - de 26 ans, seniors*

Rencontres et débats

De la radicalité et des ailes - Ve 6.10 - 9h >17h

La radicalité en questions

40€/15€/gratuit pour les membres de la LDH

Briser les silences - Ve 6.10 - 19h30

Comment protéger les lanceurs d'alerte ?

5€ (film « L'enquête » + débat)

Pourquoi et comment on se bat - Sa 7.10 - 14h > 16h

L'engagement : un outil d'émancipation individuel et collectif
gratuit

Concerts

Albert Marcoeur + Major Dubreucq - Sa 7.10 - 20h

12 € en prévente/15€ sur place

Tickets en vente sur www.francofaune.be

Activités

Balade urbaine – **Dehors la pub !** - Sa 7.10 - 15h30 > 17h

gratuit – réservation obligatoire

Atelier créatif – **Dessine-moi une manif' !** - Sa 7.10 - 17h > 19h

gratuit – réservation obligatoire

Atelier – **Trans* pour les nulLEs** - Di 8.10 – 17h30 > 19h30

gratuit

Cinéma

L'enquête de Vincent Garenq - Ve 6.10 - 19h30

7€/5€ (film + débat « briser les silences »)

Pompoko de Isao Takahata - Di 8.10 - 15h

4,50€/3€/1,25€ (art.27)

Suffragettes de Sarah Gavron - Di 8.10 - 20h

4,50€/3€/1,25€ (art.27)

Ligue des droits de l'Homme asbl

Présentation succincte

La Ligue des droits de l'Homme est une asbl indépendante, pluraliste et interdisciplinaire.

Mission et objet social :

De manière générale, la mission de la Ligue consiste à faire respecter et promouvoir les droits de l'Homme en Communauté française de Belgique. Son champ d'actions s'est considérablement élargi en un siècle (notamment aux droits économiques, sociaux et culturels), mais si ses interlocuteurs se sont diversifiés, la Ligue quant à elle use toujours de la même indépendance d'esprit pour rappeler chacun-e à ses responsabilités et à ses engagements nationaux et internationaux en faveur des droits fondamentaux.

La démocratie et le respect des droits humains sont le fruit de combats historiques et sont, chaque jour, battus en brèche. Les droits de l'Homme se vivent au quotidien, à la maison, à l'école, au travail ou à l'hôpital. A chaque instant de la vie, les droits humains sont mis en questions, leur respect demande à chacun une vigilance démocratique quotidienne. C'est le rôle de la Ligue que de faire émerger chez chacun-e, la conscience que les Droits de l'Homme ne sont pas un combat gagné, mais seulement une victoire précaire.

LES COMMISSIONS :

Depuis 30 ans, la LDH développe des groupes de réflexion et d'échanges thématiques. Les commissions permettent de construire, en l'éclairant, le discours de la LDH sur des questions fondamentales. Afin de développer une certaine expertise dans le domaine visé, la LDH veille à y intégrer des personnes ressources qui font état d'une certaine spécialisation dans la matière concernée. Néanmoins, ces commissions n'ont pas pour seul but de construire une expertise pointue sur une thématique donnée : elles veillent au contraire, et systématiquement, à ne pas travailler en vase clos. Ainsi, et de plus en plus, elles diffusent leurs positions parmi les acteurs de terrain et les citoyens concernés. À ce titre, elles constituent de véritables structures militantes fonctionnant en réseau, en étroite collaboration avec les mouvements sociaux et les individus dont les droits fondamentaux sont en péril (allocataires sociaux associations de l'aide à la jeunesse, avocats et justiciables, groupements de sans papiers, psychiatres et personnes internées, visiteurs de prison...).

Les commissions poursuivent simultanément deux types d'activités : d'une part, elles réagissent à l'actualité politique et juridique que rencontre le domaine dont chacune s'occupe (ex. : communiqués et dossiers de presse, rencontres avec des politiques, préparation d'actions en justice...); d'autre part, elles mènent un travail davantage prospectif, plus approfondi sur une question centrale de ce même domaine (ex. : l'évolution vers l'Etat social actif pour la Commission Droits économiques, sociaux et culturels; l'analyse de l'émergence de la question sécuritaire pour la Commission Justice ; la gestion de l'immigration et l'intégration des étrangers pour la Commission Etrangers...). La plupart du temps, ce deuxième type de travail prend la forme d'activités de sensibilisation de l'opinion publique (ex. : conférences-débats, cafés politiques, ciné-clubs...). Ainsi, les Commissions veillent à faire un travail de traduction de leurs expertises, de pédagogie du discours ou de vulgarisation, et surtout, de communication vis à vis des structures internes de la LDH ainsi que vers un public plus large.



Ligue des droits de l'Homme asbl
22, rue du boulet
1190 Bruxelles

T. 02/209 62 80
F. 02/209 63 80
E. ldh@liguedh.be
W. www.liguedh.be

CONTACT:

David Morelli,
Chargé de communication LDH

02/209 62 86

dmorelli@liguedh.be